

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 19 août 2022, sous la présidence de Madame Ghislaine DELRIEU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Étaient présents :

Mesdames Ghislaine DELRIEU, Murielle BENEZIT, Nathalie REGIMBAL.

Messieurs Julien LOUBEYRE, Florian CHARTIER, Pierre CHAULIAC, Thierry CUSSAC, François ESCHALIER, Hervé LAGARDE, Emmanuel REY.

Absents représentés :

Mme Magali MARTRES par Mme Murielle BENEZIT,

M. Maxime ALET par M. Emmanuel REY,

M. Sébastien VERDIER par M. Julien LOUBEYRE.

Absents excusés :

M. Fabrice BUCHON

Monsieur Hervé LAGARDE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022
2. Délibération relative à la publicité des actes
3. Signature d'une convention avec l'association Chantarisa pour la confection des repas pour la cantine scolaire
4. Organisation de l'inauguration des travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Gal
5. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• N° DE 2022_033 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022.

POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• N° DE 2022_034 : Délibération relative à la publicité des actes

Madame le Maire expose la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales issue de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de publier les actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par affichage sur le panneau d'affichage situé à la porte de la mairie.

POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• N° DE 2022_035 : Signature d'une convention avec l'association Chantarisa pour la confection des repas pour la cantine scolaire

Madame le Maire indique que le recrutement d'un cuisinier s'étant avéré infructueux, elle a contacté l'association Chantarisa à Coltines pour la préparation des repas de la cantine scolaire. Les repas sont à récupérer à Coltines. Le coût s'élève à 5.70€ le repas.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de confier la préparation des repas de la cantine scolaire à l'association Chantarisa pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 18 octobre 2022 et du 19 octobre 2022 au 7 juillet 2023 si nécessaire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'association Chantarisa, et à payer les factures de l'association Chantarisa.

POUR : 13 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0


- **Organisation de l'inauguration des travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Gal**

Les membres du Conseil Municipal échangent sur l'organisation de l'inauguration des travaux de restauration intérieure de l'église Saint-Gal qui aura lieu le 10 septembre prochain et qui comprendra un spectacle d'adoubement d'un bachelier, des visites guidées par M. Stefan MANCIULESCU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et l'inauguration officielle suivie du verre de l'amitié. Une réunion aura lieu très prochainement pour planifier l'organisation de cette journée.

- **Questions diverses**

- **Panneaux de signalisation** : les besoins en panneaux de signalisation sur l'ensemble de la commune doivent être recensés. Une commande sera passée prochainement.
- **Cabanes des jardins** : un mail va être envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France pour connaître ses préconisations concernant la réfection des toitures des cabanes des jardins.
- **Site internet de la commune** : suite aux différents devis reçus, une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.
- **Problème de vitesse excessive à Mazerat** : des solutions sont à l'étude (écluses routières) pour remédier au problème de la vitesse excessive des véhicules arrivant de Védernat à Mazerat. Des boîtiers permettant des relevés de trafic et de vitesse vont être demandés auprès de la DDT.
- **Chapelle de Védernat** : le remplacement des fenêtres de la chapelle de Védernat est pris en charge par les habitants de Védernat. Il resterait une fenêtre à financer. Il a été décidé de voir l'argent disponible sur la section pour voir si le financement de cette fenêtre est possible.
- **Chemin du Dolmen à Védernat** : la remise en état de ce chemin est à étudier.
- **Nettoyage bouches eaux pluviales** : des problèmes d'inondation de garage ont été observés au bourg lors des orages de cet été. Il est donc envisagé de procéder au nettoyage des bouches à l'aide d'un hydrocureur.

Le Maire,
Ghislaine DELRIEU



The seal is circular with a blue border. Inside, it features a central emblem with a figure and a star. The text 'Maire de ROFFIAC' is written around the top inner edge, and '15100 (cantal)' is written around the bottom inner edge.

Le secrétaire de séance,
Hervé LAGARDE

